

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Douai

Introduction

Dans le cadre des futures élections municipales, l'association DROIT d'VÉLO douaisis vous propose de participer à ce questionnaire.

L'objectif est de faire connaître vos intentions pour vous saisir au niveau local du plan national vélo et des leviers de la Loi d'Orientation des Mobilités promulguée le 26 décembre 2019.

La mise en œuvre d'un véritable système vélo appartient à tous.

Vos réponses seront communiquées à nos adhérents, à la presse et dans les réseaux sociaux
Bien Cordialement

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 2 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 600000 euros

Des contacts réguliers entre la mairie et l'association existent, il convient de les poursuivre

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

bonne communication actuellement avec le service voirie

Action n°3 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Action n°4 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Dans le cadre du programme Alvéole, une formation dispensée par DDV est prévue pour les employés municipaux

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5 :

Créer un réseau express vélo Poursuivre l'aménagement des boulevards et améliorer la sécurité des ronds points principaux : place l'Herillier, place d'Haubersart....

Action n°6 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : rue du faubourg de Béthune

Action n°7 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Créer des itinéraires des extérieurs vers la gare

La liaison entre la place Carnot et la gare via la rue Faidherbe est impossible et pourtant très pratiquée !

En cours des faubourgs vers le centre ville

Action n°8 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines la sortie de

Douai vers les grands axes reste dangereuse

Le franchissement du pont d'Esquerchin est ubuesque

Rue d'Aniche puis avenue Roger Salengro : pas d'équipement spécifique pour les vélos ; la chaussée est trop étroite, les automobilistes mordent sur la voie propre du BHNS pour doubler les cyclistes.

vers Lambres, Sin le Noble, Cuincy, Esquerchin, Waziers...

Action n°9 :

Mettre le vélo au cœur des nouveaux quartiers : Quartier Caux, quartier Vauban

Action n°10 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. les entrées, sorties et les abords des boulevards sont à revoir

Action n°11 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable. *en particulier rue de Tournai*

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°12 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes.

Action n°13 :

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons.

Action n°14 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°15 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. déjà en place en grande partie

Action n°16 :

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. Rue de la Mairie, la cohabitation piétons vélos n'est pas évidente

Le croisement rue de Bellain, rue de la Mairie et place d'Armes n'est pas sécurisant

Action n°17 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

En ciours

Action n°18 :

Mener des expérimentations de signalisation : Poursuivre la pose de panneau prioritaire tourne à droite et tout droit pour les vélos

exemple : rue de Cambrai

Action n°19 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. av du Marechal Leclerc, rue du Gouvernement

Action n°20 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement vélo : développer les équipements avec le programme Alvéole.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°21 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé En cohérence avec les stations du BHNS, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Les ascenseurs de la gare ne permettent pas d'y entrer un vélo

Action n°22 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°23 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°24 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°25 :

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Action n°26 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°27 :

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Location amorcée par le SMTD qui propose des VAE à diversifier et élargir

Action n°28 :

Mettre des locaux à disposition de l'association l'atelier tenu par DDV à la maison du vélo est trop exigü

Le local rue de Marchiennes n'est pas pérenne.

Promouvoir une culture vélo

Action n°29 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°30 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage

du vélo.

Action n°31 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°32 :

Sensibiliser les agents au strict respect du code de la route et donc des aménagements cyclables et piétons.

En particulier les forces de police

Action n°33 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°34 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°35 :

Créer une "journée sans voiture". relayer en local la journée mondiale sans voiture le mardi 22 septembre

Action n°36 :

Créer une "fête du vélo". A pérenniser chaque année début juin

Action n°37 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable
Commencer par l'exemplarité des véhicules de la police municipale souvent à l'arrêt sur les pistes cyclables.